

<http://www.crifrance.com/actualites/victoire-sur-l-islamophobie>



Victoire sur l'islamophobie

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 11 mars 2009

Date de parution : 11 mars 2009

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Nous avons été sollicités il y a une dizaine de jours par une citoyenne de confession musulmane de Chalon sur Saône qui s'est vu refuser une formation d'assistante maternelle pour port de foulard. Encore une fois il s'agit des dégâts colatéraux de la loi scélérate du 15 Mars 2004 interprétée par des islamophobes (malheureusement trop nombreux dans l'éducation nationale et dans les *Greta*).

En effet le responsable d'un *Greta* puis le proviseur du Lycée lui auraient expliqué qu'elle ne pouvait pas suivre cette formation avec son foulard car ce seraient la loi sur la laïcité et le règlement intérieur de l'établissement qui l'interdiraient. Nous avons pris contact avec les responsables du Greta puis avec le lycée concerné pour leur rappeler les délibérations de la Halde que nous avons sollicitée pour le cas de madame Shehada à Lyon et qui a entraîné une délibération début Septembre pour dire qu'il est discriminatoire d'empêcher une dame qui porte un foulard de suivre sa formation dans un lycée ou tout autre établissement, et que le règlement intérieur qui interdit ces présences doit être modifié. Nous avons mis en perspective la possibilité de déposer plainte pour discrimination, d'autant que même le ministère de l'éducation nationale a donné des consignes allant dans le sens des décisions de la Halde de ne pas exclure ces personnes, mais nous avons pu faire entendre raison aux responsables de ces deux établissements, et la personne menacée d'exclusion a pu entamer sa formation avec son foulard et a même pu fréquenter la cantine scolaire au milieu des élèves avec son foulard.

Merci aux lecteurs de diffuser cette information et d'encourager les personnes victimes ou potentielles victimes de revendiquer l'application du droit et le respect de leur choix vestimentaire.

Il ne faut surtout pas se laisser intimider ou s'autocensurer avant d'aller à un entretien d'embauche ou à une formation etc...

PS : coordonnées d'Abdelaziz Chaambi, président de CRI : 06 18 79 76 61